

La laïcité falsifiée : Peut-on parler d'une instrumentalisation politique et identitaire de la laïcité en France?

Conférence de Jean Baubérot, EPHE – Sorbonne
Discutant : Daniel Weinstock, Université de Montréal

Mots clés :

Laïcité • religion • France • Québec • politique

Résumé

Alors que la laïcité est avant tout une notion politico-juridique qui permet d'encadrer les relations entre l'État et les différents cultes, elle apparaît de plus en plus comme une notion autour de laquelle viennent se cristalliser des débats de société.

Dans son dernier ouvrage, *La Laïcité falsifiée*, l'historien et sociologue Jean Baubérot, s'appuie sur l'actualité française récente pour montrer comment l'utilisation qui est faite de la laïcité est bien une « falsification » dans la mesure où des hommes et des femmes politiques lui font subir de multiples torsions afin de la faire coïncider avec leurs propres agendas politiques. La conférence¹ fut l'occasion pour Jean Baubérot de montrer comment cette « falsification » aboutit finalement à en proposer une acception dévoyée auprès de l'opinion publique. Le propos est mis en perspective par Daniel Weinstock qui s'appuie sur la situation québécoise.²

¹ La conférence eut lieu le 20 octobre 2011 au CEETUM.

² Le texte qui suit reprend une partie des propos tenus par Jean Baubérot, ainsi que les principales idées exposées par Daniel Weinstock au cours de la discussion.

Les effets de contexte : la laïcité au cœur des débats de société

Les prières dans la rue : d'une controverse locale à une affaire nationale

En décembre 2010, Marine Le Pen, alors en campagne pour l'accession à la tête du FN, avait comparé les prières dans la rue que faisaient des Musulmans en quelques endroits du territoire à l'occupation de la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces propos s'inscrivaient dans le cadre d'une stratégie très étudiée, puisqu'elle se doutait des réactions qu'ils déclencheraient. Il y eut en effet un écho médiatique et politique extraordinaire. Par la suite, elle opéra un apparent rétropédalage en disant que sa déclaration devait être entendue au nom de la défense de la laïcité et contre le communautarisme. Le terme de laïcité opéra comme un mot magique et fit vite oublier qu'il y avait au départ une comparaison entre quelques prières dans la rue et l'Occupation.

La classe politique qui s'était au départ indignée, a emboîté le pas. Nicolas Sarkozy a no-

tamment déclaré en février que « dans un pays laïque il ne doit pas y avoir d'appels à la prière, confondant prières dans la rue et appel à la prière. Et Benoît Hamon, porte-parole du parti socialiste, a également déclaré que, dans un pays laïque il ne devait pas y avoir de prière dans la rue.

Les principales caractéristiques de la laïcité « umpénisée »

Une hypertrophie de la neutralité

La laïcité UMPénisée n'est pas tombée du ciel et nous pourrions la faire remonter à 1989 et à la première « affaire du foulard ». Dans un rapport de 2003 intitulé : « Pour une nouvelle laïcité », François Baroin y explique que le conflit des deux France est achevé, que le dissensus entre la France laïque et la France catholique n'est plus d'actualité, et que de nos jours la laïcité va vers le culturel et l'identitaire. Cela signifie qu'elle peut devenir une valeur de droite. Cette appropriation de la laïcité par la droite est possible, selon François Baroin, parce que la gauche est culpabilisée par l'héritage colonial, et si la laïcité devient « culturelle et identitaire » c'est face à l'Islam et face aux immigrés. Ainsi, la gauche fait la promotion des droits de l'homme, et « à un certain point, la laïcité et les droits de l'homme sont contradictoires ». Il existe donc une « laïcité historique » et une nouvelle laïcité, culturelle et identitaire.

Nous pouvons prendre cette « nouvelle laïcité » comme une sorte d'idéal-type, en sachant que dans la réalité sociale elle est mêlée avec la laïcité historique dans la mesure où les grandes lois de la « laïcité historique » fonctionnent juridiquement et socialement. Dans la réalité nous avons un mélange des deux laïcités, mais au niveau des idéaux-types, il est possible de les séparer. Afin de bien comprendre quelle est la caractéristique principale de cette nouvelle laïcité, J. Baubérot s'appuie sur les quatre principes que Micheline Milot met en avant et qui sont repris dans leur ouvrage commun. Il s'agit de deux principes qui forment les moyens, la neutralité et la séparation,

et deux principes qui constituent les finalités, la liberté de conscience et l'égalité de droit.

Nous pouvons dire que cette nouvelle laïcité est une hypertrophie de la neutralité – et d'une certaine interprétation de la neutralité – atrophiant la liberté de conscience, l'égalité des droits, mais aussi la séparation. Selon Ferdinand Buisson l'État laïque c'est l'État neutre entre tous les cultes, et la France a toujours eu une conception assez forte de la neutralité dans sa laïcité puisque les fonctionnaires de l'État, et notamment les professeurs, dans l'exercice de leurs fonctions, ne doivent pas porter de signes religieux distinctifs. Cette exigence s'élargit démesurément, et une partie de la gauche y souscrit. Elles étendent en effet l'exigence aux collaborateurs occasionnels du service public, par exemple pour les mères musulmanes qui accompagnent les élèves lors de sorties scolaires.

Une autre extension concerne les gens qui travaillent dans des organismes privés, associations ou entreprises, qui collaborent au service public. L'évolution de la société est telle que les partenariats publics privés sont de plus en plus nombreux et la délégation du service public à des entreprises privées se multiplie.

Au bout du compte, nous aboutissons à une relative neutralisation de l'espace public par rapport à des signes religieux ou par rapport à des coutumes religieuses, puisque la focalisation porte non seulement sur l'habit mais aussi sur l'alimentation. En 2009-2010, lors du débat sur le voile intégral, le Conseil d'État lui-même a expliqué qu'on ne pouvait pas interdire le voile intégral partout, mais seulement quand il fallait prouver son identité. Tous les juristes interrogés par la Mission d'Information parlementaire sur le voile intégral ont dit qu'on ne pouvait pas l'interdire en invoquant la laïcité. Ces juristes eux-mêmes étaient d'accord pour affirmer que l'interdiction ne pouvait pas se faire au nom de la laïcité, puisque dans l'espace public, la laïcité se traduit essentiellement par la liberté de conscience.

Si la loi interdisant le voile intégral dans l'espace public, votée en 2010, n'invoquait pas

la laïcité, les médias l'ont rangée dans cette rubrique, et désormais, journalistes et hommes/femmes politiques l'invoquent comme s'il s'agissait d'une « loi de laïcité ». Là aussi, il s'agit d'un glissement : la loi n'a rien à voir avec la laïcité sur le plan juridique, mais sur les plans symbolique et idéologique, tout se passe comme s'il s'agissait d'une loi de laïcité.

La laïcité réduite au contrôle de la religion

L'autre caractéristique de ces vingt-six propositions est l'usage de deux concepts considérés comme structurellement différents et mis à égalité : d'un côté la liberté religieuse et de l'autre la laïcité. Il y a sur ce point deux éléments : d'une part la liberté de conscience est réduite à la liberté religieuse, comme si elle ne l'englobait pas, et d'autre part cette liberté de conscience réduite à la liberté religieuse est exfiltrée en quelque sorte de la laïcité, comme si nous avions à faire à deux notions très différentes. Sur ce point, nous nous situons davantage dans une optique bonapartiste, qui est plus classiquement de droite : sous couvert de la liberté religieuse, on prône une sorte de protection de l'État vis-à-vis de la religion. C'est également la tradition gallicane, séculaire française, où existent et une protection et un contrôle de l'État au regard de la religion. La dissociation opérée permet de faire de la « liberté religieuse » une instance de protection et de faire de la « laïcité », ainsi distinguer de la « liberté religieuse », un terme qui désigne un contrôle sur la religion et une interdiction de certaines manifestations religieuses. Le terme de laïcité est alors réduit à ce sens de contrôle et d'interdiction, alors même qu'il a acquis des lettres de noblesse en France et qu'il résonne de manière positive au niveau de l'affect consensuel.

Les conséquences sociales de cette « nouvelle laïcité »

Il existe deux conséquences sociales dont on parle beaucoup : l'égalité des sexes et l'immigration. Je vais m'en tenir à la première à

propos de laquelle quatre phénomènes méritent d'être soulignés :

Le premier est que le stéréotype anticlérical de la « femme soumise » est recyclé par la nouvelle laïcité. Au 19^e siècle, quand il était question de la « femme soumise », il était fait explicitement référence à la femme catholique qui allait au confessionnal. Aujourd'hui, il suffit de remplacer la femme catholique par la femme musulmane qui porte un foulard. Ainsi, le stéréotype de la « femme soumise » se perpétue.

Le deuxième phénomène est un amalgame complet entre un principe, l'égalité des sexes, et un élément de sociabilité, la mixité. Ce télescopage entre principe et sociabilité pousse en fait l'État à se mêler du comportement quotidien des gens de manière fort peu démocratique.

Le troisième phénomène concerne l'égalité homme-femme dans la société globale. On se soucie beaucoup de l'égalité homme-femme au niveau de la périphérie sociale et assez peu au niveau du noyau dur de la société. « L'affaire DSK » et la libération de la parole d'un certain nombre de femmes montrent qu'il existe en France une hypocrisie structurelle sur ce point.

Enfin, le dernier aspect significatif est l'absence de prise en compte du féminisme musulman actuel. Une femme musulmane féministe sera forcément une hyper laïque combattant l'Islam. Il y a vraiment une évacuation complète de l'existence d'un féminisme musulman, rassemblant des femmes sans foulard et d'autres avec foulard, et ce, à l'échelle internationale.

Commentaires de Daniel Weinstock aux propos de Jean Baubérot

Daniel Weinstock prend pour point de départ le « manifeste pour un Québec pluraliste » qu'il cosigna avec d'autres chercheurs et intellectuels. Ce texte se voulait un plaidoyer pour une forme de tolérance sous-tendue par une vision particulière de la laïcité, terme devenu populaire au Québec et qui a fait son entrée dans les agendas des différentes formations politiques. Ce manifeste reçut une réponse sous la forme d'une « déclaration des intellectuels pour la laïcité », notamment signée par le sociologue Guy Rocher.

Selon Daniel Weinstock, le débat se décline sous la forme de trois thèmes principaux.

Le féminisme et l'égalité des sexes

Une certaine conception du féminisme au Québec conduit à penser qu'être féministe a pour corollaire une conception rigoureuse de la laïcité. Ainsi, le voile porté par les Musulmanes serait de manière univoque et sans ambiguïté un signe d'oppression. Une telle perspective occulte totalement des formes de féminismes développées au sein même des groupes confessionnels. Il existe ainsi des femmes musulmanes qui s'efforcent de penser ensemble leur engagement féministe et leurs pratiques religieuses.

L'identité québécoise

Il y a eu au cours de ces dernières années une sorte d'amalgame entre la revendication des valeurs et des prérogatives de la majorité – qui se dit: « on a beaucoup donné au pluralisme et à l'immigration, maintenant il est temps pour la majorité de se réaffirmer » – et une vision asymétrique de la laïcité. Cette laïcité va regarder de très près les débordements que commettent les membres des minorités, mais va passer très rapidement sur les débordements commis par les membres de la majorité. Ainsi, le voile musulman pourra apparaître comme une infraction à la laïcité tandis que le crucifix dans le

salon bleu de l'Assemblée nationale sera vu comme un élément patrimonial et identitaire.

Une exploitation raciste du débat sur la laïcité

Il existe une récupération raciste de la laïcité au Québec, et qu'il faut la nommer comme telle. Cela signifie que la laïcité est devenue une manière polie d'être non seulement islamophobes, mais également antisémite. Cette façon d'utiliser la laïcité comme une sorte de feuille de vigne afin de ne pas expliciter certaines choses ne fait qu'apporter davantage de confusion au débat.

Références

Jean Baubérot, *La Laïcité falsifiée*, Paris, Découverte, 2012

Jean Baubérot et Micheline Milot, *Laïcités sans frontières*, Paris, Seuil, 2011.

Manifeste pour un Québec pluraliste
<http://www.pourunquebecpluraliste.org/>

Manifeste pour un Québec Laïque
<http://www.quebeclaique.org/2010/03/declaration-des-intellectuels-pour-la.html>

Synthèse faite par Frédéric Dejean, postdoctorant, CEETUM